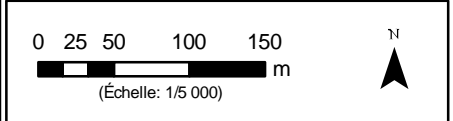


**Dérogation dans la zone inondable**

Municipalité Ormstown  
Pont de la rivière aux Outardes Est

■ crue 0 - 100 ans

Règlement no. 241-2010  
Schéma d'aménagement révisé  
Figure 11-1



Sources: © Gouvernement du Québec, tous droits réservés.  
Schéma d'aménagement révisé de la MRC  
Du Haut-Saint-Laurent.  
Photo aérienne 2006

Réalisation: MRC du Haut-Saint-Laurent, avril 2010